



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024

à 19h30

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Catherine BUTET, Charles-Alexandre ORTONNE, Didier COMBIER, Jean-Pierre GIRAUD, Joëlle RUBENS, Catherine BARRIERE, Hugues FELLOTT, Françoise BRANCIARD, Julien FELLOTT, Sylviane AULAS, David THOMASSET, Marjorie GRIERE-FURTAK, Priscille DU MANOIR, Karine BOUDOT, Béatrice BOUGAIN

Secrétaire de séance : Hugues FELLOTT

Le compte rendu du Conseil municipal du 15 février 2024 nécessitant des modifications sera approuvé lors de la prochaine séance.

1. Délibération – Subventions communales – Année 2024

Le montant total des subventions aux associations est du même ordre que l'année 2023 avec une légère augmentation. Il est relevé que les associations de Rivolet sont peu nombreuses à faire une demande de subvention.

Le passage d'une subvention de 200 € à 1 587 € pour l'Association Génération Loisirs Beaujolais (AGLB) de Denicé a suscité une demande d'explications. Comme les autres communes qui bénéficient de ce Centre de loisirs, Rivolet s'est vu demander une subvention plus importante pour 2024 en raison du coût des salaires et du chauffage de la salle. 18 enfants de Rivolet profitent des services de l'AGLB. L'assemblée générale de l'association est prévue le 19 avril prochain. Une convention sera peut-être établie pour acter l'engagement de la commune auprès de cette structure.

Le Conseil municipal, par délibération, approuve le montant des subventions avec 13 voix pour et 2 abstentions.

2. Délibération – Fixation des taux d'imposition – Année 2024

Madame le maire présente les bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales pour 2024 fournies par les services fiscaux de la Direction Générale des Finances Publiques.

La commission « Finances » propose de ne pas modifier les taux actuels et de voter, pour 2024, un taux à 27.99% pour la taxe sur le foncier bâti (TFB), un taux à 23.62% pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et un taux à 12.69% pour la taxe d'habitation pour résidences secondaires.

Cette proposition est approuvée par délibération avec 14 voix pour et 1 abstention.

3. Délibération – Vote du budget primitif – Année 2024

Madame le maire présente le budget de fonctionnement. Les dépenses s'équilibrent avec les recettes pour un montant de 493 642.68 €.

L'excédent de fonctionnement 2023 étant de 166 255.68 €, il est proposé d'affecter 66 255.68 € en recettes de fonctionnement (compte 002), et 100 000 € en recettes d'investissement (compte 1068).

Ce budget de fonctionnement est approuvé par le Conseil municipal avec 13 voix pour et 2 abstentions.

Madame le maire présente le budget d'investissement qui est en sur-équilibre de 31 520.68 € (article L 1612-7 du CGCT). Les dépenses s'élèvent à 373 921.18 € et les recettes à 405 441.86 €.

Les dépenses d'investissement s'orientent principalement cette année sur la rénovation de l'appartement à côté de l'auberge, la réparation de la cloche de l'église, la fin de l'aménagement de l'aire de loisirs, la construction d'un deuxième ossuaire, l'achat d'un tracteur pour remplacer l'ancien qui ne fonctionne plus.

Une présentation de l'échéancier des emprunts a été faite.

Ce budget d'investissement est approuvé par le Conseil municipal avec 13 voix pour et 2 abstentions.

4. Tour des commissions

4.1. Commission « Ecole »

La commission « école » est une commission importante pour le Conseil municipal mais elle dysfonctionne entre les élus qui en sont membres. Trois personnes ont déposé leurs démissions. Une réunion extraordinaire prévue le 2 avril prochain, convoque l'ensemble du Conseil municipal à réfléchir à la reconstitution de cette commission.

La tarification sociale de la cantine (1 € le repas) mise en place en début d'année scolaire représente, sur la période de septembre à décembre 2023, 373 repas pour huit enfants concernés. La Mairie est en attente de l'aide de l'État d'un montant de 1 119 €.

Pour un repas bénéficiant de la tarification sociale, le reste à charge pour la commune est de :

- 0.80 € pour un quotient familial situé entre 501 et 1000.
- 0.50 € pour un quotient familial situé entre 0 et 500.

4.2. Commission « Voirie »

Peu de routes sont à refaire cette année, seulement quelques reprises de nids de poules et le chemin de Barney. Il est envisagé la sécurisation de la route de la Fouillouse et de la route de la Croix de Fer, avec la mise en place d'un radar pédagogique.

4.3. Commission « Bâtiments »

Monsieur Richard BIENCOURT, conseiller aux décideurs locaux, sera sollicité pour faire la prospection financière pour connaître les possibilités d'endettement de la commune pour les travaux de réhabilitation de la maison centre bourg.

L'appartement situé à côté de l'auberge sera rénové à l'automne 2024. Une solution de relogement sera proposée au locataire actuel.

Afin de protéger les appareils ménagers et sanitaires de la salle des fêtes, il est étudié la mise en place d'un adoucisseur d'eau.

Le coût d'entretien et de vérification de la hotte s'élève à 480 € par an. Si après un rapide sondage auprès des utilisateurs, s'il s'avère qu'elle ne sert pas, cette hotte sera condamnée.

La cloche de l'église sera réparée cette année.

La construction d'un deuxième ossuaire est à prévoir au cimetière.

Le portail de la maison Gimaret est à changer.

La douche de la salle de motricité est remplacée par un rince seau.

4.4. Plan Communal de Sauvegarde

Suite à la sollicitation des habitants, 45 personnes se sont manifestées pour prêter main forte en cas de besoin. Néanmoins, peu de matériels ont été proposés, type tracteurs, camions, groupes électrogènes.

Une formation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur sera prévue courant mai pour le personnel communal et les élus volontaires.

4.5. CCAS

Plus de cinquante repas ont été servis par sept bénévoles à l'occasion du rituel repas des aînés. De nouvelles personnes sont venues et ont beaucoup apprécié cette journée animée par deux musiciens rivoliens, Monsieur Charles TETARD et Monsieur Salim MENOUCHE.

4.6. Commission « Environnement »

Le circuit vélos de l'aire de loisirs a été réalisé par Monsieur Julien MATHON. Les enfants peuvent désormais l'utiliser et l'affiner à leur guise.

Les chantiers participatifs de l'aire de loisirs continuent, avec la plantation de haies et l'aménagement du chemin communal réouvert cet hiver.

La commune a acheté une vingtaine de pièges à frelons asiatiques, afin de permettre aux habitants de les placer dans leur jardin. Une réunion entre communes a eu lieu sur le sujet afin de lutter efficacement sur le territoire pour baisser la pression de ce redoutable prédateur d'insectes. Quatre nids d'hirondelles de fenêtres, offerts par l'association « Demain c'est ici et maintenant », ont été installés sur la maison Gimaret.

4.7. Commission « Urbanisme »

Chemin piétonnier : suite aux négociations concluantes avec le vendeur, le bornage va être réalisé pour la partie sud du chemin entre le Nizerand et la route de la Croix de Fer.

Chemin communal au Grand Vernay : une relance pour l'achat d'une partie de ce chemin a été reçue en mairie. La commission « urbanisme » se rendra sur place fin mars pour donner suite à cette demande.

Plusieurs Déclarations Préalables (DP) ont été déposées en mairie : aménagement de places de parking à la Cantinière, toitures, portail, panneaux solaires, garage.

Un rendez-vous avec les services de l'Agglo en charge des études de ruissellement a eu lieu : un ajout sera fait au règlement du PLUiH pour la prise en compte du risque ruissellement sur la future OAP de l'entrée du bourg.

Après de longs échanges, une demande de STECAL a été rejetée par le Conseil municipal. Pour rappel, le STECAL est un secteur délimité au sein des zones inconstructibles des PLU (Zones A et N) et au sein duquel certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire à titre exceptionnel.

5. Informations et questions diverses

Aucune informations et questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10